

FORMATION CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS PARTICIPATIFS



1 390 EUROS NET DE TVA

CIBLES

- Personnes souhaitant valider l'habilitation de Conseiller en Investissements Participatifs ;
- Salariés, demandeurs d'emplois inscrits dans un projet de reconversion professionnelle.

OBJECTIFS

Acquérir des compétences en matière juridique, économique et financière pour exercer l'activité de Conseiller en Investissements Participatifs.

DUREE

90 HEURES

PREREQUIS

NIVEAU

Pas de niveau requis.

TECHNIQUES

Prérequis nécessaires à minima maîtrise de la langue française, utilisation d'un ordinateur, connexion internet et notions du budget d'un ménage.

DOCUMENTS REMIS

- Une attestation de formation ;
- Une attestation de réussite si les conditions requises pour l'obtention des compétences sont remplies ;
- Des feuilles de suivi du stage en e-learning ;
- Une attestation d'assiduité constatant que le Stagiaire a bien suivi toutes les heures de formation ;
- Les règles de validation des quiz ;
- Les statistiques et justificatifs de connexion en e-learning.



FORMATION CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS PARTICIPATIFS



MODALITES



PEDAGOGIQUES

Le stagiaire a différents moyens lui permettant d'être accompagné par un tuteur formateur : vidéo-conférence, rendez-vous téléphonique ... un book de formation peut lui être adressé. **La formation est en 100% e-learning ou blended-learning avec des classes virtuelles animées par des experts de la profession**, le stagiaire peut réaliser ses cours de chez lui et les suivre sur ordinateur, sur tablette ou même sur son smartphone. Le stagiaire a la possibilité de télécharger ou d'imprimer l'intégralité des cours.



PEDAGOGIQUES ADAPTEES

Pour en savoir plus sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par courriel contact@formation-creformaplus.fr ou par téléphone au 04 75 25 84 29



DE VALIDATION

Chaque module de la formation se formalise par des examens validant la compréhension des éléments exposés durant l'apprentissage. Afin de pouvoir passer au module suivant, le taux de réussite aux tests de contrôle des connaissances devra être de 70% au minimum.

A l'issue de cet apprentissage, après lecture de chaque module, un dernier quiz reprenant la globalité de la formation permet d'obtenir l'attestation nécessaire à l'exercice des métiers. Le pourcentage de bonnes réponses de cet examen doit être d'au moins 70 %, conformément à la loi régissant l'obtention de cette attestation. En cas d'échec, les Stagiaires sont amenés à relire la totalité des modules sans avoir à repasser les quiz intermédiaires, leur permettant ainsi de repasser leur examen, afin d'atteindre le niveau requis.

PROGRAMME DE FORMATION

Module 1 - Savoirs généraux (e-learning 25 heures)

Séquence 1 - Les conditions d'accès et d'exercice

Séquence 2 - Rôle et pouvoirs des différentes autorités et instances

Séquence 3 - Généralités sur les crédits

Séquence 4 - Généralités sur les services de paiement

Séquence 5 - La relation entre professionnels et particuliers

Quiz de validation des compétences

Module 2 - Savoirs spécifiques au financement participatif (e-learning 25 heures)

Séquence 1- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en financement participatif

Séquence 2 - Les règles applicables au financement participatif

Séquence 3 - Les dons

Séquence 4 - La prévention du surendettement et l'endettement responsable

Quiz de validation des compétences

Module 3 - Savoirs techniques: le cadre opérationnel du financement participatif (e-learning 30 heures)

Séquence 1 - Connaissance du client

Séquence 2 - L'analyse d'un projet

Séquence 3 - La préparation d'un dossier de crédit

Séquence 4 - Les garanties (notions générales)

Séquence 5 - Les assurances des emprunteurs (notions générales)

Quiz de validation des compétences

Module 4 - Connaissances générales du métier CIP (e-learning 10 heures)

Séquence 1 - Entrée en vigueur du dispositif réglementaire le 1er Octobre 2014

Séquence 2 - Devenir conseiller en investissements participatifs

Séquence 3 - Obligation d'immatriculation et sanction

Séquence 4 - Catégories d'inscription

Séquence 5 - Dispositions particulières et le rôle de l'AMF

Séquence 6 - Des savoirs généraux sur le rôle et les pouvoirs des instances de régulation

Séquence 7 - Des savoirs spécifiques au financement participatif

Séquence 8 - Des savoirs techniques

Quiz de validation des compétences




Quiz général de validation des compétences

FORMATION CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS PARTICIPATIFS







LA FORMATION EN LIGNE

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ TOUT AU LONG DE VOTRE PARCOURS DE FORMATION

-  Un Tuteur-Formateur unique, professionnel du métier
-  Un Conseiller Virtuel
-  Un réel suivi des stagiaires : Mails, Contacts téléphoniques, une réponse sous 24 heures

DES OUTILS A LA POINTE DE LA TECHNOLOGIE

-  Notre propre plateforme accessible 24h/24 et 7j/7
-  Des vidéos, des quiz ludiques, des cas pratiques, des jeux, des classes virtuelles, des lexiques, des revues de presses et des fiches de synthèse pour vous accompagner et vous aider à une meilleure compréhension de votre futur métier
-  Une possibilité de télécharger, d'imprimer votre cours
-  Un suivi en temps réel de votre progression

CREFORMA PLUS VOTRE PARTENAIRE FORMATION



QUELQUES STATISTIQUES *

92 %

DE REUSSITES

93 %

DE NOS STAGIAIRES NOUS RECOMMANDENT

89 %

DE NOS STAGIAIRES REVIENNENT SE FORMER

76 %

D'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LES 6 MOIS

MODALITES DE FINANCEMENTS



CERTIFICATIONS ET DEMARCHES QUALITES



* Statistiques réalisées sur l'ensemble de nos formations en 2019

SAS CREFORMA PLUS Tour Britannia, 20 Boulevard Eugène Deruelle - 69432 Lyon Cedex 03 Téléphone
04.78.08.98.88 - Numéro d'agrément : 82 26 02140 26 Service Administratif : 80 rue Faventines 26000
Valence Téléphone 04.75.25.84.29 contact@formation-creformaplus.fr <https://creformaplus.fr/>
SIRET 538 815 432 00033 RCS Romans Sur Isère - APE 8559A



